

ECOLE SAINTE JEANNE D'ARC**ETABLISSEMENT CATHOLIQUE PRIVE D'ENSEIGNEMENT****ASSOCIE A L'ETAT PAR CONTRAT D'ASSOCIATION****Contribution familiale – Tarifs 2026-2027**

Montant facturé par enfant pour l'année	Maternelles De la PS à la GS	Elémentaires Du CP au CM2
Contribution familiale par enfant	1762 €	1791 €

La contribution familiale ci-dessus, intègre l'ensemble des participations financières obligatoires demandées aux parents d'élèves en contrepartie de la scolarisation de leur enfant. Elle sert à couvrir les dépenses liées à la mise en œuvre du projet éducatif (projets culturels, éducatifs propres à l'établissement : l'anglais pour les classes PS, MS et GS, projet artistique ainsi que les sorties), à son caractère propre et celles liées à la rénovation du patrimoine immobilier.

- Un tarif « familles nombreuses » est appliqué. A partir du 2^{ème} enfant et jusqu'au 4^{ème} enfant, une remise de 10% est accordée pour chaque enfant supplémentaire. Une gratuité est prévue pour le 5^{ème} enfant et le(s) suivants.

Il convient de rajouter (tarif annuel) * :

Cotisation APEL (par famille) *	27 €
---------------------------------	------

*** les tarifs sont en cours de révision. Nous vous les communiquerons dès que possible**

Facturation et modalités de paiement :**1/ Inscription et réinscription**

- ✓ Pour les nouvelles inscriptions :
 - Une somme de 55 € par chèque et par enfant (non déductibles) correspondant aux frais de dossier est demandée.
 - Un acompte d'un montant de 200 € par chèque est demandé ; ce montant sera ensuite déduit lors de la première facture annuelle éditée en octobre.

Les frais de dossier et l'acompte sont à régler par chèque à l'ordre de « OGEC SJA ».

- ✓ Pour les réinscriptions :

- Un acompte d'un montant de 200 € est réalisé par prélèvement automatique par enfant ; ce montant sera ensuite déduit lors de la première facture annuelle éditée en octobre. Ce versement constitue une avance sur contribution familiale et non des frais distincts.

En cas de désistement de la part de la famille, sauf cas de force majeure dûment justifié ou situation exceptionnelle appréciée par la direction avant le 1^{er} juin, ces règlements resteront acquis à l'établissement. Toute inscription ou réinscription ne devient définitive qu'après règlement des frais de dossier et/ ou du premier acompte.

En effet, l'inscription d'un enfant repose sur l'adhésion complète de ses parents au projet éducatif de l'école Sainte Jeanne d'Arc.

2/ Facturation

La facturation est annuelle. Elle comprend les contributions familiales, la restauration et les autres éléments de facturation.

Les factures sont dématérialisées et mises à disposition sur l'espace famille Ecole directe début octobre.

En cours ou fin d'année, des factures de régularisation concernant des dépenses exceptionnelles (livres, études, repas exceptionnel...) pourront être émises et consultables sur l'espace famille Ecole directe.

3/ Modalités de paiement

Le prélèvement automatique est le mode de règlement choisi par l'établissement. A cet effet, nous vous remercions de compléter dans le dossier famille, le mode de règlement ainsi que l'IBAN. Votre signature électronique vaut accord du prélèvement. Le paiement par chèque bancaire peut se faire **uniquement par demande écrite au chef d'établissement**. Les chèques sont à établir à l'ordre de « OGEC SJA » avec au dos le nom et la classe de l'enfant. Les espèces ne sont pas acceptées.

Tout changement de compte bancaire doit être signalé par mail au secrétariat avant le 1^{er} de chaque mois pour être pris en compte le mois suivant.

Le règlement de l'ensemble des éléments facturés qui s'effectue par **prélèvement mensuel** s'établit selon les tarifs indiqués dans notre dite convention financière. Ils auront lieu sur une période de 9 mois, d'octobre à juin (le 10 de chaque mois, sauf pour le mois de juin où le délai pourra être au-delà de cette date et vous sera précisé par mail). Le montant des prélèvements vous sera indiqué sur la facture annuelle d'octobre. Si nécessaire, une régularisation des frais pourra avoir lieu jusqu'en juillet.

Nous attirons votre attention sur le fait que tout rejet de prélèvement entraîne des frais bancaires (environ 20 euros à chaque fois). Ceux-ci seront imputés aux familles. Les règlements doivent suivre l'échéancier proposé à chaque famille.

4/services facultatifs proposés aux familles

CANTINE / ETUDE / GARDERIE – TARIFS 2026-2027

Tarifs par enfant et par an (1) (2) (3) (4)	Durée en minutes	Forfait 1 fois par semaine	Forfait 2 fois par semaine	Forfait 3 fois par semaine	Forfait 4 fois par semaine	Occasionnel (en fonction des places disponibles)
Garderie du matin	30	220€	330€	405€	540€	10 €
Garderie du soir	120	557€	957€	1192€	1272€	15,30 €
Mini garderie du soir	30	220€	330€	405€	540€	15,30 €
Etude surveillée CP	120	557€	957€	1192€	1272€	15,30 €
½ pension midi	8,70 € le repas					11,30 € le repas
PAI	3,50 € Tarif du couvert pour les élèves sous PAI (projet d'accueil personnalisé)					

(1) Le tarif est un forfait **par an** et par enfant. Tout changement devra être signalé auprès du secrétariat et de la direction avant le début de chaque trimestre. Pour information :

- **1^{er} trimestre : Septembre à décembre 2026**
- **2^{ème} trimestre : Janvier à mars 2027**
- **3^{ème} trimestre : Avril à juin 2027**

(2) Il ne sera pas fait de décompte pour absence ; seule une absence de plus de **7 jours justifiée par un certificat médical** fera l'objet d'un avoir.

(3) L'étude commence à l'heure et finit à l'heure. Aucune sortie anticipée n'est autorisée. Les horaires des garderies, notamment le matin, doivent être respectés : Après 8h10 la garderie du matin est fermée et vous devez attendre 8h25 l'ouverture du portail.

(4) L'établissement ne bénéficie d'aucune subvention extérieure pour la prestation de cantine. C'est un service facultatif proposé aux familles.

En signant électroniquement le document, vous certifiez avoir pris connaissance des conditions financières et des tableaux des tarifs 2026-2027, de les accepter et de régler leurs factures par prélèvements, avec les différentes prestations de cantine, garderie, étude.